Air Liquide
Côte d'ivoire

COMMUNIQUE

En application des dispositions de l'article **548** de l'acte uniforme de **l'OHADA** relatives au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Président du Tribunal de Commerce d'Abidjan a rendu l'Ordonnance **N° 1752/2020 du 16 Juin 2020**, sur requête de la société **AIR LIQUIDE CI**, prorogeant au **31 Décembre 2020** la tenue de la réunion de son Assemblée Générale annuelle devant statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Nous vous communiquerons en temps opportun la date et le lieu de la tenue de l'Assemblée Générale de la société **AIR LIQUIDE CI**.

Fait à Abidjan, le 26 Juin 2020

Air Liquide CÔTE D'IVOIRE
Bd. de Marseille - Tél. 21 21 04 40
Fax. Commercial 21 25 87 44
Fax Direction 21 35 80 96

Joseph Kotto MBOMA

Directeur Général

afaq ISO 9001 Qualité